

ARRETE DU MAIRE Nº 41/2017

Vu le Week-End du Patrimoine Automobile de Belleau constitué par une journée d'exposition de véhicules anciens, organisé le 17 septembre 2017 par la commune de Belleau

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. La rue de la Madeleine à partir du Chemin des Gaussières jusqu'au n° 43 rue de la Madeleine, la route du Buzion seront fermées le dimanche 17 septembre 2017 de 06h00 à 20h00, et interdites à toutes circulations et stationnement même pour les riverains, excepté pour les véhicules assurant les services de secours, les services de soins à domicile, les sociétés de portage de repas à domicile, et les organisateurs.

<u>Article 2.</u> Une déviation sera mise en place le long de la Natagne, depuis le chemin des Gaussières pour ressortir au niveau du 43 rue de la Madeleine, dans le sens D44 vers Sivry. L'accès vers la D44, depuis Sivry, s'effectuera par la traversée du village de Serrières.

<u>Article</u> <u>3</u>. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par la commune de Belleau chargée de l'organisation de cette manifestation, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée de ce Week-End du Patrimoine Automobile.

<u>Article</u> <u>4</u>. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 5. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 6. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex DITAM Pont à Mousson- 501 avenue de Champagne 54700 PONT A MOUSSON Gendarmerie Nationale – rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 11 septembre 2017

Le Maire,

Daniel VILAIN